

## ***Assurance chômage : Non à la pénalisation des demandeurs d'emploi et des travailleurs précaires !***

La rupture des négociations entre les organisations syndicales de salariés et d'employeurs intervenue le 20 février est, pour l'UNSA, préoccupante pour les demandeurs d'emploi et les salariés précaires.

Dans le contexte d'augmentation continue de la précarité que notre pays connaît, l'UNSA, comme les autres organisations de salariés, a jugé très défavorablement les propositions du patronat, limitées à un fonds de sécurisation alimenté par un prélèvement sur les seuls CDD d'usage.

En refusant d'examiner la possibilité de lier véritablement le montant des cotisations à la durée des contrats de travail, l'intransigeance du patronat ne pouvait qu'aboutir à cette situation de blocage.

Alors que l'abus des contrats courts pèse pour plusieurs milliards dans le budget de l'UNEDIC, l'UNSA ne peut accepter que, dans le même temps, un plan d'économies soit étudié au détriment des demandeurs d'emploi. Pour l'UNSA, attachée au paritarisme, la reprise en main du dossier par l'État, suite à l'échec des négociations, est une source d'inquiétude, tant les discours gouvernementaux sur la gestion de l'assurance chômage sont souvent contraires aux intérêts des demandeurs d'emploi.

Elle souhaite donc que le gouvernement associe les partenaires sociaux dans cette phase nouvelle, via une réunion tripartite dans les plus brefs délais.

L'UNSA sera vigilante sur ses conclusions.

Communiqué du 21 février

## ***Mobilisé.e.s dans l'unité pour l'avenir de la Fonction publique***

Les organisations syndicales de la Fonction publique CFTD, CFE CGC, CFTC, CGT, FA FP, FO, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le 19 février. Alors que le projet de loi dit « *de transformation de la Fonction publique* » vient de faire l'objet d'une première présentation, elles condamnent la méthode gouvernementale consistant à imposer des mesures contre l'avis des organisations syndicales représentatives des plus de 5 millions d'agent.e.s de la Fonction publique.

**Elles alertent avec force sur les dangers que recèle le projet de loi Fonction publique.**

A l'inverse de la remise en cause des principales compétences des organismes consultatifs et du recours accru au contrat que cherche à imposer le gouvernement, nos organisations syndicales estiment indispensable de faire vivre la démocratie sociale par une plus grande prise en compte des mandats des représentant.e.s des personnels, d'une part et, d'autre part, de mettre en œuvre un large plan de titularisation des agent.e.s contractuel.le.s.

Les organisations syndicales engagent d'ores et déjà diverses initiatives pour peser sur le dispositif engagé par le pouvoir exécutif au travers du projet de loi Fonction publique. Elles ont décidé de premières étapes de mobilisation correspondant aux échéances de l'examen du projet de loi.

**Elles appellent les agent.e.s à se mobiliser à l'occasion du passage du projet de loi en conseil des ministres, notamment par des rassemblements locaux et des interventions auprès des élu.e.s et préfet.ète.s, pour exprimer leur opposition à ce projet.**

Attachées aux principes qui sont ceux de la Fonction publique, et au Statut général des fonctionnaires, qui représentent une réelle garantie d'égalité entre usager.e.s, elles appellent à conforter le modèle social de notre pays.

Au quotidien, les agent.e.s travaillent au service de l'intérêt général et font vivre des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire.

Nos organisations exigent également une revalorisation salariale de toutes et tous les agent.e.s. Cette revalorisation est d'autant plus attendue que, depuis son arrivée, le gouvernement a accumulé des mesures négatives (gel de la valeur du point d'indice, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence...). Elles considèrent que l'annonce de la tenue d'un rendez-vous salarial par le Ministre ne constitue pas à elle seule une réponse suffisante. C'est pourquoi, elles lui demandent sans plus attendre quels sont les types de mesures que le gouvernement compte porter à la négociation.

Elles feront de nouveau entendre leurs propositions et leurs désaccords à toutes les occasions qu'elles jugeront utiles.

Elles se réuniront le 13 mars pour décider de la suite du processus de mobilisation et de son amplification.

Lien vers le site de l'UNSA Fonction Publique : <https://www.unsa-fp.org/?Mobilise-e-s-dans-l-unite-pour-l-avenir-de-la-Fonction-publique>

### ***Réforme des retraites : nouvelle réunion avec le Haut-commissaire***

**L'UNSA a été reçue, mardi 19 février, par Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites.**

**Lors de cette discussion, a été abordée la question de l'indexation des pensions dans un hypothétique régime universel des retraites.**

**Depuis 1990, la revalorisation des droits acquis pendant la carrière (les salaires portés au compte) et celles des pensions sont indexées sur l'inflation...sauf lorsque le gouvernement, sous prétexte d'économie, comme cette année, décide unilatéralement de ne pas suivre l'inflation.**

L'indexation sur l'inflation a pour conséquence un décrochage entre les salaires et les pensions. C'est pour cette raison, que l'UNSA revendique le retour à une indexation sur les salaires, et ce quel que soit le système de retraite.

L'UNSA a rappelé au Haut-commissaire que la confiance dans le système des assurés sociaux était primordiale. Ainsi garantir l'équilibre du système doit être un principe général de gestion.

Toutefois, pour se prémunir notamment des chocs démographiques et économiques et ainsi les amortir, l'UNSA soutient l'idée d'instaurer un fonds de réserve dont le montant et les modalités d'utilisation devraient être décidés par les gestionnaires du système.

La gouvernance aura une importance capitale.

Pour l'UNSA, les organisations syndicales devront y avoir toute leur place.

### ***Rapport sur les arrêts maladie, des préconisations qui méritent d'être mises en œuvre***

**L'UNSA a pris connaissance du rapport « Plus de prévention, d'efficacité, d'équité et de maîtrise des arrêts de travail – 9 constats, 20 propositions » remis ce jour au gouvernement.**

**L'UNSA se félicite que les auteurs de ce rapport aient eu pour volonté de présenter ce sujet de manière globale, dans une réflexion systémique en veillant à ne stigmatiser aucun des acteurs de ce dossier pouvant avoir une portée très sensible.**

**Par cette approche, les propositions qui ressortent de ce rapport en sont d'autant plus « crédibles » qu'elles concernent tous les aspects de l'arrêt maladie et de leur indemnisation.**

A ce titre, l'UNSA prend acte que 13 de ses 15 propositions faites dans le cadre de sa contribution soient reprises dans le rapport.

Ainsi, l'UNSA se félicite que les rapporteurs proposent que les mesures visant à maintenir le salaire en cas d'arrêts maladie (loi de mensualisation) soient élargies :

- à plus de bénéficiaires en supprimant le critère d'un an d'ancienneté,
- en l'ouvrant aux salariés jusqu'alors non couverts (saisonniers, etc.),
- en réduisant son déclenchement de 8 à 4 jours.

Pour l'UNSA, ces propositions permettront de réduire les inégalités entre salariés. Cependant, l'UNSA ne peut accepter que ces nouveaux droits soient corrélés à la mise en place d'un jour de carence non pris en charge pour tous ! Dans les faits, cette mesure reviendrait à supprimer un avantage social acquis pour une majorité des salariés du privé.

Dans le même esprit, l'UNSA s'interroge sur la proposition visant à forfaitiser l'indemnité journalière. Sans mesures correctrices, cette proposition pourrait se traduire par une baisse des droits pour les chômeurs puisque ces derniers, privés d'employeur, ne bénéficient pas du maintien de salaire.

Pour l'UNSA, la volonté des rapporteurs de préconiser la mise en place de mesures fortes de prévention (primaires, secondaires comme tertiaires), de coordination entre l'ensemble des acteurs de la santé, mais également de l'entreprise vont dans le bon sens. Il en est de même concernant une possible obligation pour les entreprises d'établir un diagnostic portant sur la situation de l'absentéisme pour maladie qui pourrait alors renforcer les plans d'actions de prévention.

Toutefois l'UNSA regrette que les auteurs n'aient pas repris sa proposition visant à rendre obligatoire la commission santé, sécurité et conditions de travail dans toutes les entreprises disposant d'un CSE.

En ce qui concerne un possible recours au télétravail ou à l'arrêt maladie à temps partiel dès le 1er arrêt de travail, l'UNSA estime que ces pistes peuvent être intéressantes notamment pour lutter contre la désinsertion professionnelle. Toutefois, elles devront faire l'objet d'un cadre rigoureux négocié avec les partenaires sociaux. La balle est désormais dans le camp du gouvernement.

L'UNSA sera particulièrement attentive aux suites que le gouvernement entend donner à ce rapport.

Communiqué du 20 février

### ***L'UNSA au dîner du CRIF***

**Dans le contexte de la montée intolérable des actes antisémites dans notre pays, Luc Bérille, Secrétaire général de l'UNSA, a participé, le 20 février, au dîner annuel du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France).**

### ***L'UNSA au rassemblement de la Place de la République pour dénoncer les actes antisémites***

**Ce mardi 19 février, Luc Bérille, secrétaire général, accompagné de représentants du secrétariat national de l'UNSA ainsi que de nombreux militants a participé au rassemblement qui se tenait Place de la République à Paris afin de dénoncer la montée intolérable des actes antisémites en France.**

Les militants de l'UNSA se sont aussi rendus dans les nombreuses villes où se tenaient des rassemblements similaires.

Ayant toujours placé la lutte contre les discriminations au cœur de son syndicalisme, l'UNSA continuera à se mobiliser contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme.

## **Congrès départementaux et régionaux : les secrétaires des UD et UR élu.e.s et réélu.e.s**

Dans les départements et les régions, la dynamique des congrès se poursuit.

**Le travail réalisé sur le rapport d'activité et la résolution générale prépare le congrès de l'UNSA qui se déroulera les 2, 3 et 4 avril à Rennes.**

Aveyron                    Suzanne Ginisty

Cher                        Jean-Yves Cirier

Lozère                     Jérôme Finiels

Tarn                        Benoît Zavatton

Tarn-et-Garonne        Philippe Deleau

Ile-de-France            Patrick Aracil